

Extrait du Registre des délibérations du Bureau Syndical

Délibération n°VP/ 19.6

**Objet : Déclaration d'intention dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial du territoire de SCoT Baie de Somme 3 Vallées, prévue à l'article R121-25 et conforme à l'article L121-18 du code de l'environnement**

L'an deux mille dix-neuf, le 6 juin à 18 heures, le bureau du syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées, convoqué le 29 mai 2019, s'est réuni dans l'espace polyvalent de l'immeuble Garopôle, sous la présidence de Nicolas Dumont.

Etaient présents : Carole BIZET, Michel BOUTIN, Bernard DAVERGNE, Nicolas DUMONT, Fabrice FRION, Guy HAZARD, Claude JACOB, Éric MOUTON, Patricia POUPART

Etaient excusés ayant donné pouvoir : Mathieu DOYER à Nicolas DUMONT

- Vu le Plan Climat National et les lois grenelle instituant les « Plan Climat Energie Territorial »
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 mai 2015 publiant le périmètre du SCoT Baie de Somme 3 Vallées
- Considérant que le PCET constitue un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire et qu'il viendra compléter le projet de charte du Parc naturel régional Baie de somme-Picardie Maritime
- Vu le contrat Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte conclu avec l'Etat et le Contrat d'Objectifs Territorial Energie Climat signé avec l'ADEME et le Conseil Régional de Picardie
- Vu l'approbation du plan d'action du PCET en Comité Syndical le 14 décembre 2015
- Considérant que le PCET comprend un bilan des émissions de gaz à effet de serre, des objectifs et scénarios et un plan d'actions
- Considérant qu'il est nécessaire d'établir une déclaration d'intention dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial du territoire de SCoT Baie de Somme 3 Vallées, prévue à l'article R121-25 et conforme à l'article L121-18 du code de l'environnement

Après avoir entendu le rapporteur et en avoir débattu, le bureau Syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver la déclaration d'intention dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial du territoire de SCoT Baie de Somme 3 Vallées annexée à la présente délibération
- de s'engager à le mettre en œuvre d'ici 2020

Délibération exécutoire compte-tenu

de sa transmission au contrôle de légalité le : 21/06/19

et de son affichage ou de sa notification le : 21/06/19

Pour Extrait conforme,  
Le Président,  
Nicolas Dumont

